

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 39<sup>e</sup> année – N° 13 – Mercredi 5 avril 2017

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'État

### Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2017

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Mercredis: 4 janvier, 19 avril, 12 juillet, 26 juillet, 9 août, 27 décembre.

Delémont, décembre 2016

Le chancelier d'État: Jean-Christophe Kübler

Chancellerie d'État

## Erratum

### Contrat-type de travail prévoyant des salaires minimaux pour le personnel au service de la vente dans le commerce de détail

Une erreur s'est glissée dans la publication du texte susmentionné, parue dans le Journal officiel du 22 mars 2017, page 213.

Art. 3<sup>4</sup> L'employeur verse un treizième salaire dès le premier mois de service.

Delémont, le 5 avril 2017

La Chancellerie d'État

République et Canton du Jura

## Ordre du jour de la session du Parlement du mercredi 26 avril 2017, à 8 h 30, à l'Hôtel du Parlement à Delémont

1. Communications
2. Questions orales

### Délégation aux affaires jurassiennes

3. Message adressé au corps électoral de Moutier avant la votation communale du 18 juin 2017 relative à l'appartenance cantonale de la commune

### Présidence du Gouvernement

4. Motion N° 1179  
Des statistiques jurassiennes facilement accessibles pour un débat citoyen. Gabriel Voirol (PLR)

### Département de l'environnement

5. Motion N° 1187  
Abrogation, éventuellement suspension ou adaptation, de l'ordonnance sur l'énergie du 13 décembre 2016. Alain Schweingruber (PLR)
6. Interpellation N° 874  
Ordonnance sur l'énergie (OEn): suspension svpl! Yves Gigon (PDC)
7. Motion N° 1173  
Fiscalité des énergies renouvelables: imposer les bénéfiques, pas les revenus! Ivan Godat (VERTS)
8. Motion interne N° 128  
Offices de poste: améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale. Raphael Ciochi (PS)
9. Interpellation N° 875  
EDJ: quelle gouvernance pour quelles missions? Rosalie Beuret Siess (PS)
10. Question écrite N° 2874  
La généralisation des drainages et l'utilisation massive de glyphosate, des pratiques aux conséquences parfois inattendues! Ami Lièvre (PS)
11. Question écrite N° 2875  
Amélioration de la qualité des eaux de la Birse: où en est-on? Ami Lièvre (PS)
12. Question écrite N° 2878  
La Poste reconstruit son réseau du futur, vraiment? Jean Lusa (UDC)
13. Question écrite N° 2882  
Manipulation des déchets amiantés et élimination écologiquement rationnelle. Pierluigi Fedele (CS-POP)
14. Question écrite N° 2884  
Quelles procédures pour le renouvellement des infrastructures souterraines? Gabriel Voirol (PLR)

### Département de l'économie et de la santé

15. Interpellation N° 871  
Répartition des bénéfiques de la Loterie romande, part jurassienne. Dominique Thiévent (PDC)

**Département des finances**

16. Loi concernant la participation de la République et Canton du Jura à une société anonyme active dans le domaine informatique (deuxième lecture)
17. Motion N° 1176  
Répartition des charges Canton-communes. Jean-Pierre Mischler (UDC)
18. Question écrite N° 2879  
Le bigdata, une préoccupation cantonale? Romain Schaer (UDC)

**Département de la formation, de la culture et des sports**

19. Question écrite N° 2876  
La filière d'apprentissage pour laborantins en chimie est-elle en danger? Ami Lièvre (PS)
20. Question écrite N° 2885  
Après l'audit sur le Service de l'enseignement: où en est-on? Ernest Gerber (PLR)
21. Question écrite N° 2886  
La formation d'horloger est-elle en phase avec le marché? Thomas Stettler (UDC)

**Département de l'intérieur**

22. Postulat N° 373  
Pour un outil de gestion du personnel de l'État. Yann Rufert (PLR)
23. Question écrite N° 2881  
Service de piquet: besoin de comprendre. Géraldine Beuchat (PCSI)
24. Question écrite N° 2883  
Aide sociale: économie surprise? Rémy Meury (CS-POP)
25. Question écrite N° 2887  
Après (ou avant?) la préférence nationale, la préférence du fric? Rémy Meury (CS-POP)

Delémont, le 31 mars 2017

Au nom du Parlement  
Le président: Frédéric Lovis  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Procès-verbal N° 24  
de la séance du Parlement  
du mercredi 29 mars 2017**Lieu: Hôtel du Parlement à DelémontPrésidence: Frédéric Lovis (PCSI), présidentScrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du ParlementExcusés: Géraldine Beuchat (PCSI), Rosalie Beuret Siess (PS), Brigitte Favre (UDC), Thomas Stettler (UDC) et Jean-Daniel Tschan (PCSI)Suppléants: Gabriel Friche (PCSI), Christophe Berdat (PS), Francis Scheidegger (UDC), Jean Leuenberger (UDC) et Monika Kornmayer (PCSI)

(La séance est ouverte à 8h30 en présence de 60 députés.)

**1. Communications****2. Questions orales**

- Pauline Queloz (PDC): Desserte de La Goule par La Poste (partiellement satisfaite)
- Murielle Macchi-Berdat (PS): Position du Gouvernement sur la Stratégie énergétique 2050

(non satisfaite)

- Alain Schweingruber (PLR): Ordonnance sur l'énergie et exigences lors du remplacement d'installations de chauffage (partiellement satisfait)
- Jean Leuenberger (UDC): Organisation de la Fête fédérale de lutte suisse dans le Jura en 2031? (satisfait)
- Quentin Haas (PCSI): Patients francophones dans les hôpitaux universitaires bernois (satisfait)
- Ivan Godat (VERTS): Participation du Jura dans la société Sireso SA (satisfait)
- Raoul Jaeggi (PDC): Scandale de la viande brésilienne avariée et contrôle par le Canton (satisfait)
- Alain Lachat (PLR): Situation légale de la cabane de La Fromontine à Bonfol (satisfait)
- Philippe Rottet (UDC): Campagne contre les fraudeurs à l'aide sociale et aux assurances sociales? (partiellement satisfait)
- Vincent Hennin (PCSI): Transit de poids lourds par La Courtine (satisfait)
- Rémy Meury (CS-POP): Obligation de retraite des enseignants à la fin du semestre la plus proche et droit au chômage (satisfait)
- Françoise Chaignat (PDC): Mise en place du revenu déterminant unique (satisfaite)
- Didier Spies (UDC): Projets d'implantation de centres de requérants d'asile (satisfait)
- Danièle Chariatte (PDC): Protection contre les nuisances sonores lors des fêtes de village (satisfaite)

**Département de l'intérieur****3. Interpellation N° 868****Fin des rapports de service et heures supplémentaires: ça suffit!****Yves Gigon (PDC)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**4. Motion N° 1172****Fin des parachutes dorés****Philippe Rottet (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte. Au vote, le postulat N° 1172a est accepté par 40 voix contre 18.

**5. Motion N° 1177****LPer: des dispositions légales différenciées pour les chefs de service!****Thomas Schaffter (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1177 est acceptée par 42 voix contre 10.

**6. Motion N° 1178****Un statut spécial pour les chefs de service/office de la RCJU****Edgar Sauser (PLR)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter la motion.

Au vote, la motion N° 1178 est acceptée par 40 voix contre 18.

**7. Question écrite N° 2873****Indemnités de départ: quelle place pour l'arbitraire?****Loïc Dobler (PS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**8. Question écrite N° 2877**

**Heures supplémentaires: faisons le point!**  
**Yves Gigon (PDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**9. Question écrite N° 2880**

**Heures supplémentaires dans l'administration cantonale: où en sommes-nous?**  
**Philippe Eggertswyler (PCSI)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**10. Question écrite N° 2870**

**Répartition des postes de travail de l'État et domiciliation des employés entre les districts?**  
**Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'environnement****11. Arrêté portant octroi d'une subvention cantonale et d'un prêt fédéral au titre de la loi fédérale sur la politique régionale à Thermoréseau-Porrentruy SA pour la réalisation d'un couplage chaleur-force alimenté au bois-énergie**

Gabriel Voirol (PLR) se réuse sur cet objet.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 57 députés.

**14. Interpellation N° 870**

**Projet de pisciculture sur la Sorne: rassurons la population!**

**Stéphane Theurillat (PDC)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

Christophe Terrier (VERTS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

Le procès-verbal N° 23 est accepté tacitement.

La séance est levée à 12.10 heures.

Delémont, le 30 mars 2017

Au nom du Parlement

Le président: Frédéric Lovis

Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Procès-verbal N° 25  
 de la séance du Parlement  
 du mercredi 29 mars 2017**

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Frédéric Lovis (PCSI), président

Scrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: Rosalie Beuret Siess (PS), Eric Dobler (PDC), Brigitte Favre (UDC), Remy Meury (CS-POP), Edgar Sauser (PLR), Romain Schaer (UDC), Alain Schweingruber (PLR) et Jean-Daniel Tschan (PCSI)  
 Suppléants: Christophe Berdat (PS), Anne-Lise Chappatte (PDC), Francis Scheidegger (UDC), Esther Gelso (CS-POP), Marcel Cuenin (PLR), Jean Lusa (UDC), Yann Rufer (PLR) et Monika Kornmayer (PCSI)

(La séance est ouverte à 14.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

**Département de l'environnement (suite)****12. Postulat N° 369**

**Approvisionnement électrique: appui aux communes**

**Gabriel Voirol (PLR)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de refuser le postulat.

Au vote, le postulat N° 369 est accepté par 37 voix contre 14.

**13. Postulat N° 370**

**Encourager les producteurs d'électricité renouvelable**

**Raoul Jaeggi (PDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose d'accepter le postulat.

Au vote, le postulat N° 370 est accepté par 36 voix contre 18.

**15. Question écrite N° 2872**

**Transparence en matière de marchés publics**

**Alain Schweingruber (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'économie et de la santé****16. Interpellation N° 871**

**Répartition des bénéfices de la Loterie romande, part jurassienne**

**Dominique Thiévent (PDC)**

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

**Département des finances****17. Question écrite N° 2865**

**Durée de traitement de l'imposition lors d'un gain immobilier**

**Stéphane Theurillat (PDC)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**18. Loi concernant la participation de la République et Canton du Jura à une société anonyme active dans le domaine informatique (première lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en première lecture, la loi est acceptée par 52 députés.

**19. Initiative parlementaire N° 33**

**Loi sur la prostitution: collaboration avec les communes**

**Claude Schlüchter (PS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, par 53 voix contre 4, le Parlement accepte de donner suite à l'initiative parlementaire N° 33.

**20. Question écrite N° 2871**

**Ordonnance gouvernementale du 29 novembre 2016: quid du secret de fonction et de la protection des données?**

**Alain Schweingruber (PLR)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de la formation, de la culture et des sports****21. Interpellation N° 872**

**Sport: encouragement ou diktat?**

**Françoise Chagnat (PDC)**

Développement par l'auteur.

L'interpellatrice n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Emmanuelle Schaffter (VERTS) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**22. Interpellation N° 873****CREA : le Gouvernement ne met-il pas la charrue avant les bœufs ?****Yann Rufier (PLR)**

Développement par l'auteur.

L'interpellateur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 16.30 heures.

Delémont, le 30 mars 2017

Au nom du Parlement  
 Le président: Frédéric Lovis  
 Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Loi  
 concernant la participation  
 de la République et Canton du Jura  
 à une société anonyme active  
 dans le domaine informatique  
 du 29 mars 2017 (première lecture)**

Le Parlement de la République et Canton du Jura,  
 vu les articles 83, alinéa 1, lettre b, et 128 de la Constitution cantonale<sup>1)</sup>,

arrête:

**Article premier** La présente loi règle la participation de la République et Canton du Jura à une société anonyme active dans le domaine informatique.

**Art. 2** Les termes utilisés dans la présente loi pour désigner des personnes s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

**Art. 3** Le Gouvernement peut, aux conditions de la présente loi, participer à une société anonyme active dans le domaine informatique au sens des articles 620 et suivants et 762 du Code des obligations<sup>2)</sup> (dénommée ci-après: « la société »).

**Art. 4** La société a son siège dans le canton du Jura.

**Art. 5** La société fournit des services en matière informatique selon les principes de l'économie de marché. Elle peut accomplir tous les actes juridiques compatibles avec son but.

**Art. 6**<sup>1</sup> L'État dispose au minimum de la majorité absolue du capital-actions et des voix de la société. L'alinéa 5 est réservé.

<sup>2</sup> S'agissant des apports à fournir par l'État, une autorisation de dépenses doit être demandée auprès de l'autorité compétente.

<sup>3</sup> Les droits de participation de l'État à la société sont affectés au patrimoine administratif.

<sup>4</sup> L'autorité compétente pour délivrer l'autorisation de dépenses décide de l'acquisition d'autres parts de la société.

<sup>5</sup> Le Gouvernement statue sur l'aliénation de parts de l'État. Il peut déroger à l'alinéa premier en aliénant tout ou partie du capital-actions à un ou plusieurs autres cantons; en cas d'aliénation partielle, la majorité absolue du capital-actions et des voix doit demeurer en mains de l'État et de ces cantons.

**Art. 7**<sup>1</sup> Le Gouvernement exerce les droits et assume les obligations de l'État envers la société conformément au droit des sociétés anonymes.

<sup>2</sup> En particulier, il statue sur la désignation et la révocation des représentants de l'État au sein du conseil d'administration de la société conformément aux statuts.

**Art. 8** Les représentants de l'État au sein du conseil d'administration informent le Gouvernement de manière appropriée sur les affaires de la société.

**Art. 9** La présente loi est soumise au référendum facultatif.

**Art. 10** Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente loi.

Au nom du Parlement  
 Le président: Frédéric Lovis  
 Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

<sup>1)</sup> RSJU 101<sup>2)</sup> RS 220

République et Canton du Jura

**Arrêté  
 portant octroi d'une subvention cantonale  
 et d'un prêt fédéral au titre de la loi fédérale  
 sur la politique régionale  
 à Thermoréseau-Porrentruy SA  
 pour la réalisation d'un couplage chaleur-force  
 alimenté au bois-énergie  
 du 29 mars 2017**

Le Parlement de la République et Canton du Jura décide de l'octroi de la subvention et du prêt suivants:

1. Bénéficiaire	Thermoréseau-Porrentruy SA, Porrentruy
2. Objectif	Exploitation d'un réseau de chauffage à distance alimentant les communes de Porrentruy et Fontenais
3. Tâches	Production de chaleur et d'électricité par un couplage chaleur-force alimenté par du bois-énergie de la région
4. Bases légales	– Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur la politique régionale (RS 901.0) – Article 84, lettre g, de la Constitution cantonale (RSJU 101) – Loi du 29 octobre 2008 sur les subventions (LSubv; RSJU 621) – Loi du 21 mai 2008 portant introduction à la loi fédérale sur la politique régionale (RSJU 902.0)
5. Catégorie	Aide financière
6. Forme	Prestation pécuniaire
7. Conditions et charges	Respect des conditions fixées dans la convention LPR à conclure entre le Gouvernement et Thermoréseau-Porrentruy SA
8. Mode	Subvention forfaitaire pour la part cantonale Prêt sans intérêt remboursable en 20 ans pour la part fédérale. Les annuités de remboursement s'élèvent à 50'000 francs, payables le 31 décembre de chaque année, la première fois le 31 décembre de l'année qui suit le versement intégral du prêt.
9. Montant	125'000 francs pour la part cantonale 1'000'000 francs pour la part fédérale
10. Rubrique budgétaire	300.5650.00 pour la part cantonale 300.1442.01 pour la part fédérale

11. Terme du versement Des acomptes peuvent être versés en fonction de l'avancement du projet jusqu'à 80%. Versement du solde de 20% sur présentation du décompte final.
12. Durée d'affectation des biens subventionnés 20 années après l'achèvement des travaux
13. Délai Achèvement des travaux et présentation du décompte final au plus tard le 31 décembre 2017
14. Autorité de surveillance Service de l'économie et de l'emploi
15. Renvoi Les dispositions de la LSubv s'appliquent pour le surplus, en particulier ses articles 39 et suivants relatifs à la révocation et à la restitution des subventions
16. Communication du présent arrêté – Thermoréseau-Porrentruy SA  
– Département de l'économie et de la santé  
– Service de l'économie et de l'emploi  
– Département de l'environnement  
– Service du développement territorial  
– Trésorerie générale  
– Contrôle des finances

Au nom du Parlement  
Le président: Frédéric Lovis  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Arrêté  
ratifiant la dissolution  
du Syndicat des chemins  
« La Jacotterie - Frénois »**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la décision du 17 janvier 2017 de l'assemblée du Syndicat des chemins « La Jacotterie - Frénois » prononçant la dissolution du syndicat,

vu la requête du Syndicat des chemins « La Jacotterie - Frénois » du 24 janvier 2017,

considérant dès lors que la procédure a été suivie conformément aux dispositions légales,

vu l'article 80 de la loi du 20 juin 2001 sur les améliorations structurelles<sup>1)</sup>,

arrête:

Article premier La dissolution du Syndicat des chemins « La Jacotterie - Frénois » est ratifiée.

Art. 2 Le propriétaire de la ferme de La Jacotterie est responsable de l'entretien de son chemin d'accès de ferme. La Bourgeoisie d'Undervelier est responsable de l'entretien du chemin d'accès à la ferme de Frénois.

Art. 3<sup>1</sup> Le Service du registre foncier est chargé de radier la mention:

« Membre du Syndicat des chemins La Jacotterie - Frénois »

sur tous les bien-fonds compris dans le périmètre dudit syndicat.

<sup>2</sup> La mention suivante est maintenue:

« AF N° 1054; interdiction de désaffectation jusqu'au 31.12.2034, art. 102 LAgr »

Art. 4 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 21 mars 2017 Au nom du Gouvernement  
La présidente: Nathalie Barthoulot  
Le chancelier: Jean-Christophe Kübler

<sup>1)</sup> RSJU 913.1

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 21 mars 2017**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du groupe de travail temporaire chargé de la détermination de l'espace à réserver aux cours d'eau et plans d'eau:

– M. Raphaël Macchi, Service du développement territorial, en remplacement de M. Arnaud Macquat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'État: Jean-Christophe Kübler

Service des infrastructures

Municipalité de Porrentruy

**Restriction de circulation**

**Route cantonale N° 247  
Commune: Porrentruy**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif

et secteur: **Réfection du pont du Creugenat et création d'un giratoire rue du Gravier – rue Joseph-Trouillat  
Pose du revêtement final**

Durée: **Fermeture totale du pont sur le Creugenat (véhicules et piétons)  
Du mardi 18 avril 2017 à 8 h au samedi 22 avril 2017 à 6 h**

Restriction: **Fermeture de jour et de nuit**  
En raison de la pose de nouveaux revêtements bitumineux sur toute la largeur de la chaussée, cette dernière sera fermée à tous les usagers.

Déviations: Déviation principale par la rue de la Colombière et le Faubourg de France

- Véhicule de – 20 tonnes: déviation par la rue des Grands-Champs et Faubourg de France
- Véhicule de + 20 tonnes: déviation par l'A16 ou par Courchavon, route du Varieu
- Faubourg de France: hauteur max. 3.30 mètres

Particularité: La pose des revêtements bitumineux étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme.

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

M. Dominique Vallat, commissaire (tél. 032 465 77 22)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 31 mars 2017

Service des infrastructures  
L'ingénieur cantonal: Pascal Mertenat  
Municipalité de Porrentruy  
Le commissaire: Dominique Vallat

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Les Bois

#### Dépôt public

Dans sa séance du 27 mars 2017, le Conseil général des Bois a :

- adopté la modification de l'art. 5 de l'annexe I du Règlement concernant le statut du personnel communal

Conformément aux prescriptions ce document est déposé publiquement durant vingt jours.

Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées au Secrétariat communal dans le délai de 30 jours après la présente publication.

Les Bois, le 5 avril 2017

Le Conseil communal

### Châtillon, Courrendlin, Rebeuvelier, Rossemaison, Vellerat

#### Projet de fusion « Courrendlin et environs »

**En prévision de la consultation par les urnes le 11 juin prochain, le Comité de fusion « Courrendlin et environs », organise en collaboration avec les conseils communaux de Châtillon, Courrendlin, Rebeuvelier, Rossemaison et Vellerat, des séances d'information publiques, aux dates et heures suivantes :**

- mardi 18 avril à 19 h 30 Rossemaison / halle de gymnastique en ouverture de l'assemblée communale
- mardi 25 avril à 20h00 Châtillon / salle communale
- jeudi 27 avril à 20h00 Vellerat / salle communale
- mercredi 3 mai à 20h00 Rebeuvelier / salle paroissiale
- mardi 9 mai à 19h45 Courrendlin / halle de gymnastique

La convention de fusion sera présentée et commentée par les maires, membres du Comité de fusion.

Courrendlin, le 31 mars 2017

Le Comité de fusion  
« Courrendlin et environs »

### Courchavon

#### Abrogation de règlement

En date du 5 juillet 2016, l'Assemblée communale de Courchavon a décidé d'abroger le règlement communal ci-après :

- Règlement concernant la police du cimetière (1899)

Cette abrogation a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 22 février 2017.

Elle en vigueur avec effet immédiat.

Au nom du Conseil communal  
Le maire: Gérard Meyer  
La secrétaire: Florence Marie Gerber

### Courchavon

#### Entrée en vigueur de la modification du règlement sur les élections communales

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Courchavon le 15 décembre 2016, a été approuvée par le Délégué aux affaires communales le 22 février 2017.

Réuni en séance le 6 mars 2017, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal  
Le maire: Gérard Meyer  
La secrétaire: Florence Marie Gerber

### Courchavon

#### Entrée en vigueur des modifications du règlement d'organisation et d'administration

Les modifications du règlement susmentionné, adoptées par l'Assemblée communale de Courchavon le 15 décembre 2016, ont été approuvées par le Gouvernement le 7 mars 2017.

Réuni en séance le 27 mars 2017, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Les modifications du règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Au nom du Conseil communal  
Le maire: Gérard Meyer  
La secrétaire: Florence Marie Gerber

### Courroux

#### Assemblée communale, lundi 8 mai 2017, à 20 h, au Centre Trait d'Union, rue du 23-Juin 37 à Courroux

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mars 2017.
2. Information sur la votation populaire du 21 mai 2017 portant sur le crédit de 4 millions de francs destiné à la réalisation du projet de la déchèterie régionale mise en œuvre par le SEOD.
3. Pour la zone innodel, prendre connaissance des modifications apportées aux :
  - plan d'aménagement local, au règlement communal sur les constructions zone d'activités B (zone AB) et périmètre de protection de la nature,
  - plan spécial « ZARD modifié » et à ses prescriptions et les adopter.
4. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte.
5. Discuter et approuver les modifications à apporter au règlement sur les élections communales de la Commune mixte.
6. Information sur la votation populaire du 21 mai 2017 portant sur le crédit de 1,3 million de francs destiné à l'assainissement des infrastructures et à la gestion des eaux usées et claires, système séparatif, du bas du village de Courcelon.
7. Divers

Le procès-verbal est en lecture libre sur le site internet [www.courroux.ch](http://www.courroux.ch) et il peut, ainsi que les documents relatifs aux points de l'ordre du jour, être consulté au secrétariat communal.

Les règlements d'organisation et d'administration et des élections communales de la Commune mixte, figurant sous chiffres 4 et 5 ci-dessus, sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale du 8 mai 2017, soit du 18 avril au 7 mai et du 9 au 28 mai 2017, où ils peuvent être consultés.

Les éventuelles oppositions faites par écrit et motivées, sont à adresser, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Courroux, le 5 avril 2017

Le Conseil communal

## Fontenais

**Assemblée communale extraordinaire,  
mardi 25 avril 2017, à 20 h 15,  
à la salle culturelle du bâtiment  
des services communaux de Fontenais**

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 février 2017.
2. Discuter et voter une dépense pour la mise en place du nouveau cercle scolaire de Fontenais pour un coût de 105'000 francs, à couvrir par le fonds de fusion. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
3. Prendre connaissance du décompte relatif aux frais du remaniement parcellaire de Bressaucourt et voter un crédit de 83'000 francs, subventionnement communal de 7,5%. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau droit de superficie de 50 ans à M. Fabio Leoni concernant la parcelle 2883 au lieu-dit « La Vacherie Linz » (Montvoie) sur le ban de Fontenais.
5. Prendre connaissance et approuver le nouveau Règlement du SIS Calabri de la commune mixte de Fontenais.
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch). Les demandes de compléments ou de modifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous chiffre 5 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Fontenais, avril 2017

Le Conseil communal

## Grandfontaine

**Assemblée communale ordinaire,  
le 18 avril 2017, à 20 h 15, au bâtiment scolaire**

Ordre du jour:

1. Nomination de deux scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2016
3. Voter les dépassements budgétaires et approuver les comptes 2016
4. Changement des programmes informatiques communaux pour un montant de Fr. 29'000.-; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires par le biais du fond informatique.
5. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet communal [www.grandfontaine.ch](http://www.grandfontaine.ch). Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Grandfontaine, le 3 avril 2017

Au nom du Conseil communal

## Grandfontaine

**Entrée en vigueur des modifications  
du règlement d'organisation et d'administration**

Les modifications du règlement susmentionné, adoptées par l'Assemblée communale de Grandfontaine le 14 décembre 2016, ont été approuvées par le Gouvernement le 28 février 2017.

Réuni en séance du 30 mars 2017, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les modifications du règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au secrétariat communal.

Le Conseil communal

## Montfaverger

**Assemblée des ayants droit à la jouissance  
des pâturages de Montfaverger,  
mercredi 26 avril 2017, à 20 h,  
à la salle du bureau communal**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Lecture du dernier PV de l'assemblée du 8 décembre 2016
4. Comptes 2016
5. Voter la modification de l'article 20 du règlement de jouissance des pâturages de l'ancienne commune de Montfaverger.
6. Voter la modification du prix des corvées non effectuées
7. Divers et imprévu.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La Commission des pâturages

## Porrentruy

**Votation communale du 21 mai 2017**

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 21 mai 2017 et au jour précédent (samedi 20 mai 2017), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant :

- Approuvez-vous un crédit-cadre de 2,9 millions de francs, à couvrir par reprise du fonds de réserve des eaux usées, en vue de l'assainissement des ouvrages et canalisations des eaux usées pour la période 2018 à 2022 ?

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles au **Groupe scolaire Auguste-Cuenin (samedi de 17 à 19 heures), dans la salle du Séminaire et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (dimanche de 10 à 12 heures), ainsi que dans le hall de l'Hôtel de ville (samedi matin, de 10 h à 12 heures).**

Porrentruy, le 3 avril 2017

Le Conseil municipal

**Val Terbi****Convocation du corps électoral**

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 21 mai 2017, afin de se prononcer sur la question suivante:

**Acceptez-vous, selon le message du Conseil général:**

- le crédit de 4 millions de francs, destiné à la réalisation de la déchèterie régionale et décidé par l'assemblée des délégués du SEOD (Syndicat des communes pour l'élimination des ordures et autres déchets de la région de Delémont), à couvrir par voie d'emprunt, sous déduction des fonds propres du SEOD et des subventions à recevoir?

Ouverture des bureaux de vote:

**Dimanche 21 mai 2017 de 10 h à 12 h**

- à la halle de gymnastique de Montsevelier
- à la halle de gymnastique de Vermes
- au Centre communal de Vicques

Les opérations de dépouillement auront lieu à Vicques, dans les locaux de l'administration communale, le dimanche 21 mai 2017 dès 12 h.

Vicques, le 27 mars 2017

Le Conseil communal

**Val Terbi****Convocation du corps électoral**

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes le dimanche 21 mai 2017, afin de se prononcer sur la question suivante:

**Acceptez-vous, selon le message du Conseil général:**

- le plan spécial «Biel de Val» et ses prescriptions?

Ouverture des bureaux de vote:

**Dimanche 21 mai 2017 de 10 h à 12 h**

- à la halle de gymnastique de Montsevelier
- à la halle de gymnastique de Vermes
- au Centre communal de Vicques

Les opérations de dépouillement auront lieu à Vicques, dans les locaux de l'administration communale, le dimanche 21 mai 2017 dès 12 h.

Vicques, le 27 mars 2017

Le Conseil communal

**Publications des autorités administratives ecclésiastiques****Beurnevésin**

**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique-romaine de Beurnevésin, jeudi 27 avril 2017, à 20 h, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
3. Divers

**Bressaucourt**

**Assemblée de la Commune ecclésiastique de Bressaucourt, mercredi 26 avril 2017, à 20 h 15, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée et accueil
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Comptes 2016
4. Divers

Le Conseil de la Commune ecclésiastique de Bressaucourt

**Courfivres**

**Assemblée de paroisse, le 9 mai 2017, à 20 h, à la Salle pastorale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal
2. Comptes 2016
3. Divers

Le Conseil de paroisse

**Fontenais-Villars**

**Assemblée de paroisse, le 20 avril 2017, à 20 h 15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Nommer un scrutateur
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée
3. Présenter et approuver les comptes 2016
4. Voter les dépassements
5. Résultat de l'exercice 2016
6. Orgue: relevage du 2<sup>e</sup> clavier pour un montant de Fr. 20'000.– et prélever ce montant sur le Fonds des orgues.
7. Divers et imprévus

Le Conseil de paroisse de Fontenais-Villars

**Vendlincourt**

**Assemblée ordinaire de la Commune ecclésiastique catholique de Vendlincourt, jeudi 20 avril 2017, à 20 h, au collège (salle du 1<sup>er</sup> étage)**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2016
3. Divers

Vendlincourt, le 31 mars 2017

Le Conseil de paroisse

## Avis de construction

### La Baroche / Asuel et Bourrignon

#### Avenant

Requérant: Rémy Stadelmann, Grandgiéron 13, 2883 Montmelon.

Complément à la publication du 29 mars 2017 pour une nouvelle conduite d'alimentation en eau potable.

**Notion de la compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire:** Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

**La présente publication se fonde sur l'art. 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur l'art. 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001, ainsi que sur les art. 12 et 12a de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage.**

Le 22 mars 2017

Le Conseil communal

#### Cœuve

Requérant: Bleyaert et Minger SA, Grand Rue 21, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Bleyaert et Minger SA, Grand Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: rénovation et transformation du bâtiment N° 108: démolition d'une partie de l'ancienne grange et de l'annexe Est, transformation int. et aménagement de 2 logements, isolation int., modifications ouvertures selon plans déposés, couvert Ouest, agrandissement au Nord (locaux techniques et terrasses à l'étage), PAC ext., sur la parcelle N° 5 (surface 1105 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «En Brisat». Zone d'affectation: Centre CAa.

Dimensions principales: longueur 15 m 53, largeur 9 m 97, hauteur 5 m 50, hauteur totale 10 m 20. Dimensions couvert Ouest: longueur 7 m 50, largeur 1 m 90, hauteur 4 m 90, hauteur totale 6 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: moellons existants et briques monolithiques. Façades: crépi, teinte blanche, et bardage bois, teinte brune. Couverture: tuiles béton, teinte rouge.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Cœuve où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Cœuve, le 31 mars 2017

Le Conseil communal

#### Cornol

Requérants: Christine & Stéphane Bonvin, Chemin des Quoires 9, 2952 Cornol. Auteur du projet: Nanon architecture SA, En Roche de Mars 14, 2900 Porrentruy.

Projet: aménagement d'un studio dans les combles existantes et d'une terrasse non couverte sur le couvert existant avec escalier d'accès ext. + ouverture de 2 velux, sur la parcelle N° 5026 (surface 871 m<sup>2</sup>), sise chemin des Quoires. Zone d'affectation: Mixte MAa, plan spécial d'équipement Les Quoires.

Dimensions principales maison familiale: existantes. Dimensions entrée studio: longueur 3 m 50, largeur 2 m 50, hauteur 5 m 70, hauteur totale 5 m 70. Dimensions terrasse non couverte: longueur 6 m, largeur 5 m, hauteur 3 m 90, hauteur totale 3 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: entrée studio: panneaux synthétiques, châssis bois isolé, Fermacell®, Marmoran®. Façades: entrée studio: panneaux synthétique, RAL 7016 (anthracite). Couverture: entrée studio: toiture plate isolée, étanchéité, zinc.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Cornol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 31 mars 2017

Le Conseil communal

#### Delémont

**Avenant.** – La présente publication a pour but de corriger le vice constaté lors de la première publication (JO N° 10 du 15 mars 2017) soit: **la pose de profils n'était pas conforme aux prescriptions.**

**En conséquence et conformément à l'art. 16, alinéa 4 DPC, la publication est répétée.**

Requérant: L'Aide SA, rue du Chaumont 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Itten Brechbühl SA, Av. d'Ouchy 4, 1006 Lausanne.

Projet: construction d'un bâtiment d'habitation de 11 niveaux, comprenant 70 appartements, un parking de 67 places en sous-sol, 10 places de stationnement et des places pour vélos en surface, sur la parcelle N° 5341 (surface 6125 m<sup>2</sup>) sise rue du Haut-Fourneau. Zone de construction: Ha. Plan spécial N° 74 European 9 - Gros Seuc.

Description: immeuble d'habitation.

Dimensions: longueur 29 m 50, largeur 29 m 50, hauteur 33 m.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au vendredi 5 mai 2017 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 3 avril 2017

Le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

**Fontenais**

Requérant: Jean Glaus, Champ-Graitoux 42, 2902 Fontenais. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'un hangar pour machines agricoles, pose d'une mini-STEP et mise à niveau du secteur (hauteur max. remblai: 0 m 61), sur la parcelle N° 562 (surface 88'732 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Champ-Graitoux». Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales hangar: longueur 18 m 90, largeur 15 m, hauteur 5 m 10, hauteur totale 5 m 30. Dimensions hangar, partie Nord: longueur 11 m 10, largeur 6 m, hauteur 4 m 50, hauteur totale 4 m 70.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois-métal. Façades: bardage bois, teinte naturelle. Couverture: tôle, teinte rouge à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 30 mars 2017

Le Conseil communal

**Haute-Sorne / Courfaivre**

Requérant: Dropoly SA, M. Diego Rohner, Route de Courroux 22, 2800 Delémont. Auteur du projet: B Architecture Sàrl, Rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: rénovation du bâtiment, aménagement des combles et démolition de l'annexe, sur la parcelle N° 134 (surface: 630 m<sup>2</sup>), sise rue des Cloutiers, bâtiment N° 1. Zone Centre C.

Dimensions: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: soubassement existant, murs existant. Façades: crépi (existant), couleur: blanc (existant). Couverture: tuiles pétrin (existant), couleur brun (existant). Chauffage: PAC air/eau.

Dérogation requise: Art. 37 al.8 RCC - Grandeur des lucarnes rampantes.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 8 mai 2017 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 3 avril 2017

Le Conseil communal

**Mervelier**

Requérant: Michèle Rebetz Martin, Route Principale 20, 2827 Mervelier. Auteur du projet: Augustin Rebetz, Route Principale 20, 2827 Mervelier.

Projet: transformation du bâtiment N° 20: aménagement d'un bureau dans le pont de grange (à usage privé), isolation toiture (tout le bâtiment), isolation façades et plancher pont de grange, création d'ouverture + 1 velux (pont de grange), remplacement d'un velux existant (pan Sud bâtiment) et de la couverture, pose de panneaux solaires (5 m<sup>2</sup>), prolongation avant-toit pont de grange, sur la parcelle N° 33 (surface 2127 m<sup>2</sup>), sise route Principale. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions principales (existantes): longueur 15 m, largeur 10 m, hauteur 6 m 90, hauteur totale 10 m 20. Dimensions pont de grange: longueur 4 m 34, largeur 3 m 09, hauteur 7 m 20, hauteur totale 9 m 50.

Genre de construction: murs extérieurs: bâtiment: maçonnerie existante / pont de grange: ossature bois isolée. Façades: bâtiment: crépi et bardage bois existant, sans changement / pont de grange: bardage bois, teinte naturelle idem existant. Couverture: bâtiment et pont de grange: tuiles, teinte brun/rouge panaché.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 3 avril 2017

Le Conseil communal

**Mervelier**

Requérants: Elodie Dominé & Rui Sabala Rodrigues, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, terrasse couverte, sous-sol partiel, garage double en annexe contiguë et PAC ext., sur la parcelle N° 478 (surface 913 m<sup>2</sup>), sise au lieu-dit «Dô Lai Velle». Zone d'affectation: Habitation HAB.

Dimensions principales: longueur 11 m, largeur 8 m 50, hauteur 5 m 70, hauteur totale 7 m 50. Dimensions garage double (annexe): longueur 7 m, largeur 8 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m, largeur 3 m, hauteur 2 m 80, hauteur totale 2 m 80. Dimensions sous-sol: longueur 11 m, largeur 4 m 35, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90.

Genre de construction: murs extérieurs: brique ciment, isolation, brique TC. Façades: crépi ciment, teinte blanc cassé. Couverture: maison: tuiles béton, teinte grise / garage: dalle B.A, finition gravier, teinte grise.

Dérogation requise: Art. 94 al. 3 RCC – indice d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compen-

sation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 3 avril 2017

Le Conseil communal

## Movelier

Requérant: Tristan Nietlispach, Rue des Préels 7, 2036 Cormondrèche. Auteur du projet: MRS CréHabitat SA, Rue de la Communance 26, 2800 Delémont

Projet: démolition de l'annexe Ouest et agrandissement du bâtiment N° 28, pose d'un poêle et d'une PAC ext., remplacement chauffage, aménagement d'une terrasse non couverte au Sud, sur la parcelle N° 1772 (surface 1043 m<sup>2</sup>), sise chemin des Prés. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 10 m, largeur 9 m 20, hauteur 3 m 80, hauteur totale 5 m 53. Dimensions existantes: longueur 9 m 60, largeur 5 m 10, hauteur 2 m 70, hauteur totale 4 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: existant: inchangé / agrandissement: ossature bois isolée, isolation périphérique. Façades: existant: inchangé / agrandissement: crépi, teinte blanc cassé. Couverture: existant: inchangé / agrandissement: tuiles, teinte brune idem existant.

Dérogation requise: Art. HA2 – indice d'utilisation du sol.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 4 mai 2017 au secrétariat communal de Movelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Movelier, le 3 avril 2017

Le Conseil communal

## Le Noirmont

Requérants: Valérie & Jocelyn Boillat, Rue du 23-Juin 8, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Bureau technique Samuel Schneider Sàrl, Chemin des Barres 4, 2345 Les Breuleux.

Projet: construction d'une maison familiale avec sous-sol partiel, garage double, entrée et terrasse couvertes, poêle, PAC, balcon à l'étage et toiture 1 pan sur la parcelle N° 1987 (surface 937 m<sup>2</sup>), sise rue des Lilas. Zone d'affectation: Habitation HAF, plan spécial Sur la Velle, secteur HA2.

Dimensions principales: longueur 14 m, largeur 9 m, hauteur 6 m 80, hauteur totale 8 m 40. Dimensions sous-sol: longueur 11 m, largeur 7 m 25, hauteur 2 m 30, hauteur totale 2 m 30. Dimensions entrée couverte: longueur 2 m, largeur 1 m 20, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m. Dimensions balcon: longueur 11 m, largeur 2 m 52.

Genre de construction: murs extérieurs: sous-sol: béton / Étages: ossature bois isolée. Façades: sous-sol: béton brut, teinte grise / Étages: crépi, teinte blanc cassé, et lames bois, teinte grise. Couverture: Eternit, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Le Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 5 avril 2017

Le Conseil communal

## Val Terbi / Vermes

Requérant: Peter Würmli, Untere Rebgasse 18, 4058 Bâle. Auteur du projet: Peter Würmli, Untere Rebgasse 18, 4058 Bâle.

Projet: construction de 2 remises à bois, toitures à 1 pan (mise en conformité), sur la parcelle N° 819 (surface 1140 m<sup>2</sup>), sise route de Mervelier. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales remise 1: longueur 7 m 83, largeur 1 m 82, hauteur 1 m 70, hauteur totale 1 m 85. Dimensions principales remise 2: longueur 3 m 70, largeur 1 m 20, hauteur 1 m 30, hauteur totale 1 m 67.

Genre de construction: murs extérieurs: ossature bois existante. Façades: bardage bois existant, teinte brune. Couverture: tuiles existantes, teinte rouge.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 mai 2017 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 30 avril 2017

Le Conseil communal

## Mises au concours

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Gouvernement met au concours le poste de

### Délégué-e aux affaires fédérales et jurassiennes

**Mission:** Rattaché-e à la Chancellerie d'État, vous conseillez et appuyez le Gouvernement et l'Administration dans la promotion et la défense des intérêts cantonaux à l'échelon fédéral.

ral. Vous assurez une veille stratégique sur les projets et les activités des autorités, de l'administration et des entreprises fédérales. En collaboration avec les unités administratives et les cantons partenaires, vous élaborez des stratégies d'intervention sur les processus décisionnels. Vous assurez la qualité des relations avec la députation jurassienne au Parlement fédéral, en favorisant l'échange d'informations avec celle-ci. Vous participez activement à des séances à Berne en allemand. Vous constituez et entretenez un réseau de relations avec les administrations fédérales et cantonales et organisez des événements de relations publiques et protocolaires. Vous participez à l'exécution des tâches stratégiques de la Chancellerie d'État.

**Profil:** Master en sciences politiques, droit, économie ou formation jugée équivalente. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Excellente connaissance des institutions politiques fédérales et cantonales. Aptitudes rédactionnelles caractérisées par un bon esprit de synthèse. Capacité à élaborer des stratégies, sens de l'initiative et de la diplomatie, entregent et autonomie. Maîtrise de l'allemand (parlé et écrit) et des outils informatiques usuels (suite Office).

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique III / Classe 19.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2017 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Jean-Christophe Kübler, Chancelier d'État, tél. 032/420 72 05.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Délégué-e aux affaires fédérales et jurassiennes », jusqu'au 28 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre du développement de la Cyberadministration du Canton du Jura, le Service de l'informatique met au concours un poste de

### Responsable Cyberadministration

**Mission:** Mettre en œuvre la stratégie cantonale de la Cyberadministration. Représenter le Canton du Jura dans les groupes de travail intercantonaux et suivre la mise en place des projets nationaux. Effectuer la veille technologique nécessaire afin de maintenir une vision innovante du guichet virtuel. Prendre la direction de l'Association intercantonale du guichet virtuel sécurisé. Coordonner le développement de la Cyberadministration dans les communes jurassiennes.

**Profil:** Master universitaire en informatique de gestion ou formation jugée équivalente. DAS ou formation complémentaire jugée équivalente dans le domaine concerné. Minimum 2 à 4 ans d'expérience de préférence dans la direction de grands projets informatiques transversaux et si possible en lien avec la Cyberadministration. Excellent sens de la communication. Expérience dans l'analyse des processus métier. Sens de l'organisation, de la négociation et des priorités. Maîtrise des outils Microsoft Office. Des connaissances du framework.Net représente un avantage. Excellentes connaissances d'allemand et bonnes connaissances d'anglais souhaitées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique III / Classe 19.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2017 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable Cyberadministration SDI », jusqu'au 28 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

**JURA CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de la mise en place de l'Association intercantonale du guichet virtuel sécurisé, le Service de l'informatique met au concours un poste de

### Chargé-e de projets stratégiques à 80 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Le-la titulaire sera en charge de projets stratégiques du service dès leur conception. Il-elle devra alors formaliser et mettre en œuvre le projet, dans le respect du cadre légal et en collaboration avec les autres services de l'État ainsi que les partenaires externes. Il-elle sera responsable de la comptabilité et des finances du service, de l'élaboration du budget jusqu'au bouclage des comptes. Il-elle analysera les demandes de projets et en assurera le financement. Le-la titulaire assumera les relations avec les clients externes du service. Il-elle établira les contrats de services et effectuera un suivi régulier des relations avec ces derniers. Il-elle aura la responsabilité du Bureau de l'association intercantonale permettant la mutualisation du guichet virtuel.

**Profil:** Diplôme d'une Haute école ou d'une Université en informatique de gestion ou économie d'entreprise, niveau master. Expérience professionnelle de 2 à 4

ans minimum. Excellentes connaissances d'allemand, anglais un plus. Maîtrise des outils Microsoft Office, connaissance d'un ERP. Capacité analytique poussée et vue transversale. Sens de l'organisation et des priorités. Maîtrise de la communication orale. Sens de la négociation. Compétences en gestion de projet. Connaissances financières avancées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2017 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chargé-e de projets stratégiques 80 % SDI », jusqu'au 14 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ à la retraite du titulaire, le Service des infrastructures, pour sa Section de l'entretien des routes, met au concours le poste de

### **Chef-fe de région**

**Mission:** Diriger le personnel de voirie pour le réseau des routes cantonales du secteur Ajoie. Être responsable du suivi du travail, de sa qualité, du respect des délais et des bases légales. Organiser et répartir les tâches des diverses équipes de son secteur, planifier et contrôler les travaux en vue d'assurer la conservation et la viabilité du réseau routier cantonal ainsi que la sécurité des usagers en toute saison, ceci 24h/24. Gérer les budgets attribués, contrôler les factures spécifiques à sa région, répartir les coûts sur la base de la comptabilité analytique. Organiser et planifier, sur la base des directives et normes en vigueur, les plans de déviation du trafic en fonction des urgences et des besoins. Contrôler le respect des prescriptions en matière de police des constructions et de la signalisation de chantier. Participer aux différentes séances de travail liées à la fonction. Collaborer à l'élaboration et au suivi des dossiers du système de gestion de la qualité. Seconder et remplacer l'inspecteur des routes en son absence.

**Profil:** Diplôme d'une haute école niveau bachelor ou formation professionnelle supérieure (technicien ET) et expérience professionnelle, éventuellement CFC et très longue expérience (minimum 5 ans) dans le domaine routier. Avoir de bonnes expériences des chantiers routiers et de leurs organisations. Être disponible, avoir le sens du contact, avoir de bonnes compétences dans la gestion de personnel, possé-

der des aptitudes avérées pour exécuter des tâches administratives et maîtriser les outils informatiques (Office). Être titulaire au minimum du permis de conduire de catégorie B. Être domicilié-e à moins de 30 minutes du Centre d'entretien de Porrentruy ou être disposé-e à déménager dans le périmètre requis.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Agent-e d'exploitation voirie IV / Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> novembre 2017 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Porrentruy.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Serge Willemin, inspecteur des routes et responsable de la Section de l'entretien des routes, tél. 032/420 60 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe de région », jusqu'au 28 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du lancement de projets de digitalisation de services de l'État, le Service de l'informatique (SDI) met au concours un poste d'

### **Architecte logiciel**

pour une durée limitée jusqu'au 30.06.2021 avec possibilité de reconduction.

**Mission:** Assurer l'évolution cohérente des TIC de la RCJU, notamment en analysant la stratégie de l'administration et en déduisant des propositions pour la stratégie des TIC. Mener des travaux de veille technologique, conduire les projets pilotes, élaborer les standards et recommandations ainsi que planifier et réaliser des architectures intégrant des TIC (logiciels, données et interfaces). Assurer la bonne intégration des éléments du SI de la RCJU en concevant et élaborant les interfaces et composants d'intégration conforme à la stratégie des TIC et en tenant particulièrement compte de la stratégie de l'administration et de la rentabilité. Apporter une expertise en matière d'architecture logicielle auprès des autres groupes de compétences du SDI.

**Profil:** Formation professionnelle supérieure (HEG, HES) en informatique, niveau master avec expérience professionnelle de base (0-2 ans) ou niveau bachelor avec 5-6 ans d'expérience dans le domaine informatique dont 2 en tant qu'architecte logiciel. Connaissances approfondies dans les technologies Microsoft, du framework.Net ainsi que des architectures orientées services (WCF, SOAP, XML). Connaissances de

Microsoft SharePoint, BizTalk et SQL Server sont un plus. De bonnes connaissances d'anglais représentent un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Architecte des TIC / Classe 17.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 02.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Architecte logiciel SDI», jusqu'au 28 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, le Service des ressources humaines (SRH) met au concours le poste de

### **Responsable du secteur «Administration du personnel»**

**Mission:** Diriger le personnel du secteur «Administration du personnel» (salaires, assurances sociales, gestion des temps, etc.) du SRH sous la responsabilité du chef de service, en garantir la qualité du travail dans le respect des bases légales. Gérer différents projets mandatés par la direction du service et en assurer le bon déroulement.

**Profil:** Master universitaire ou formation jugée équivalente. Diplôme postgrade dans les domaines de la gestion financière, RH ou informatique souhaité. Expérience de 2 à 4 ans au minimum. Maîtrise de MS-Office, y compris Access. La connaissance et la pratique de MS-Nav et MS-SharePoint sont un atout. Sens pratique, compétences sociales et relationnelles, sens de la négociation et de la communication, vue d'ensemble. Endurance et persévérance. Être capable de travailler sous pression lorsque les circonstances l'exigent. La connaissance et la pratique de l'allemand représentent un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Responsable de secteur IIc / Classe 20.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Patrick Wagner, chef du Service des ressources humaines, tél. 032/420 58 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et trans-

mettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Responsable du secteur «Administration du personnel»», jusqu'au 21 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du lancement de projets de digitalisation de services de l'État, le Service de l'informatique met au concours un poste d'

### **Analyste métier / Chef-fe de projet**

pour une durée limitée jusqu'au 30.06.2021 avec possibilité de reconduction.

**Mission:** Vous serez en charge des projets pour nos clients internes et externes. En qualité de chef-fe de projet, vous avez notamment les responsabilités suivantes: assurer le recueil et l'expression des besoins utilisateurs, définir le projet et ses objectifs, élaborer et livrer un cahier des charges, procéder à l'évaluation des coûts et des délais, gérer la procédure qualité, mettre au point le planning et fixer les priorités, superviser le suivi administratif du projet et gérer les ressources attribuées (externe et interne), assurer le reporting du projet.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'une formation supérieure (HES en informatique ou titre jugé équivalent), niveau Bachelor, une formation et/ou expérience complémentaire dans le domaine de la gestion de projet des systèmes d'information représente un atout. Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au minimum 2 à 4 ans dans un poste similaire. Des connaissances appliquées dans les modèles Hermes, PMI ou IPMA sont souhaitées. Ouvert-e et autonome, vous disposez d'une réelle force de proposition et possédez un esprit d'analyse et de synthèse. Doté-e d'un bon entregent, vous êtes à même de gérer un conflit et faites preuve d'une véritable orientation de service. La maîtrise de l'anglais (parlé et écrit) et de l'allemand représente un atout.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Chargé-e de projets informatiques / Classe 15.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Matthieu Lachat, chef du Service de l'informatique, tél. 032/420 59 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Analyste-métier/chef-fe de projet SDI », jusqu'au 28 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA<sup>RE</sup>CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, le Service des infrastructures met au concours le poste de

### Surveillant-e de chantiers

Contrat de durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2018.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Dans le cadre de votre fonction, vous serez amené-e à suivre, organiser, surveiller le respect de toutes les prescriptions contractuelles et financières des chantiers liés aux travaux de finition de la route nationale. Vos tâches principales seront de contrôler des plans d'exécution, de suivre les travaux de finition et les remises en état. Vous représenterez la Section des constructions routières à toutes les séances de chantier, organiserez la réception d'ouvrages et de contrôle des travaux de garantie.

**Profil:** Formation professionnelle supérieure de surveillant-e de chantiers, de technicien-ne en génie civil ou formation jugée équivalente. Être au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans au minimum. Maîtrise des outils informatiques et des logiciels de gestion de chantiers. Sens aigu de l'organisation et des priorités, communication aisée, esprit d'équipe, capacité à travailler de manière autonome et avec rigueur.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Surveillant-e de chantiers / Classe 14.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2017.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. Hubert Kottelat, chef de la Section des constructions routières, tél. 032/420 73 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Surveillant-e de chantiers », jusqu'au 14 avril 2017.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA<sup>RE</sup>CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de Haut-Plateau, un poste de

### Directeur-trice et enseignant-e (contrat de durée indéterminée)

**Mission:** – **Directeur-trice:** Diriger le cercle scolaire et son personnel. Encadrer et organiser les activités de l'école ainsi que les relations entre les parents et l'école. Coordonner les activités du personnel enseignant. Exécuter les tâches administratives et de gestion liées à l'animation du cercle scolaire.

**Mission – Enseignant-e:** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

#### Taux d'activité:

- Direction: 5 leçons hebdomadaires;
- Enseignement: 12 leçons hebdomadaires.

#### Profil:

- Bachelor HEP
- Formation pour directeur-trice d'institution de formation (devra être acquise en cours d'emploi)
- Expérience professionnelle de 2-4 ans minimum

#### Fonction de référence et classe de traitement:

- Directeur-trice d'école I / Classe 17
- Enseignant-e primaire / Classe 13

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail:** Écoles primaires de Bourrignon, Mettembert et Pleigne

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut-Plateau, M. Eric Paupe (032 431 17 75) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Christophe Ackermann (079 657 35 69).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, soit par écrit avec la mention « Postulation », à M. Christophe Ackermann, président de la Commission d'école, La Burgisberg, 2803 Bourrignon, soit par courriel à l'adresse: [christophe@ackermann-cie.ch](mailto:christophe@ackermann-cie.ch), jusqu'au 28 avril 2017.

## JURA<sup>RE</sup>CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

En prévision du départ du titulaire, le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire de la Réselle, un poste d'

### enseignant-e (contrat de durée déterminée d'une année)

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer

à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité :**

- 1 poste comprenant 25 leçons (degrés 1-8P).  
Ce poste sera scindé en deux en fonction du profil et des souhaits des candidat-e-s.

**Profil :** • Bachelor HEP

**Fonction de référence et classe de traitement :**

- Enseignant-e primaire / Classe 13

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail :** Écoles primaires de Soyhières et Movelier

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Réselle, M<sup>me</sup> Muriel Luthi (032 422 03 72) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Sandra Kübler (032 422 71 93)

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Sandra Kübler, présidente de la Commission d'école, Route de France 31, 2805 Soyhières soit par courriel à l'adresse: [sandra.kuebler@bluewin.ch](mailto:sandra.kuebler@bluewin.ch), **jusqu'au 21 avril 2017**.

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Cœuvatte, deux postes d'

**enseignant-e primaire**  
(contrat de durée déterminée)

**Mission :** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité :**

- 1 poste comprenant 19 leçons hebdomadaires (degrés 3-8P) – contrat de durée déterminé d'une année
- 1 poste comprenant 18 leçons hebdomadaires (degrés 3-8P) – contrat de durée déterminé d'une année

**Profil :**

- Bachelor HEP

**Fonction de référence et classe de traitement :**

- Enseignant-e primaire / Classe 13

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail :** École primaire de Cœuve

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Cœuvatte, M<sup>me</sup> Anne-Marie Choffat (032 466 81 61) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Liliane Pape (032 474 44 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Liliane Pape, présidente de la Commission d'école, Au Bas du Village 41, 2933 Lugnez, **jusqu'au 26 avril 2017**.

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de la Cœuvatte, un poste d'**enseignant-e primaire**  
(contrat de durée indéterminée)

**Mission :** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité :**

- 1 poste comprenant 26 leçons hebdomadaires (degrés 3-8P)

**Profil :**

- Bachelor HEP

**Fonction de référence et classe de traitement :**

- Enseignant-e primaire / Classe 13

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail :** École primaire de Cœuve

**Renseignements :** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de la Cœuvatte, M<sup>me</sup> Anne-Marie Choffat (032 466 81 61) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M<sup>me</sup> Liliane Pape (032 474 44 36).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M<sup>me</sup> Liliane Pape, présidente de la Commission d'école, Au Bas du Village 41, 2933 Lugnez, **jusqu'au 26 avril 2017**.

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école primaire des Breuleux, deux postes d'

**enseignant-e primaire**  
(contrat de durée indéterminée)

**Mission :** Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Taux d'activité :**

- 2 postes comprenant 28 leçons hebdomadaires (degrés 3-8P)

**Profil :**

- Bachelor HEP

**Fonction de référence et classe de traitement :**

- Enseignant-e primaire / Classe 13

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> août 2017

**Lieu de travail :** École primaire des Breuleux

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Breuleux, M. Patrick Willemin (032 954 17 40) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Marcel Adam (032 954 17 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées, par écrit, avec la mention « Postulation », à M. Marcel Adam, président de la Commission d'école, Rue des Jonquilles, 2345 Les Breuleux **jusqu'au 18 avril 2017**.



En prévision de la prochaine rentrée scolaire, le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) met au concours, pour la division santé-social-arts, un poste d'

### Enseignant-e d'allemand

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécialisées dans le domaine de l'allemand dans la filière du certificat de culture générale, ainsi que le développement des compétences sociales des étudiant-e-s. Amener l'étudiant-e à prendre ses responsabilités pour son développement personnel et son intégration dans la société. Préparer les étudiant-e-s à l'entrée dans les écoles subséquentes. Participer aux projets et activités de la division.

**Taux d'activité:** ~11 périodes hebdomadaires (50%)

#### Profil:

- Master universitaire dans la branche ou titre jugé équivalent
- Formation pédagogique (peut être acquise en cours d'emploi)
- Facilité dans les contacts, notamment avec les jeunes

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e postobligatoire III / Classe 19

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2017 (début des cours: 21 août 2017)

**Lieu de travail:** Delémont, division santé-social-arts du CEJEF

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès du directeur de la division santé-social-arts, M. Cédric Béguin (032 420 79 10) et/ou auprès du secrétariat du CEJEF (032 420 71 75).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) ainsi que d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles doivent être adressées à la direction générale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF), Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Enseignant-e allemand », **jusqu'au 21 avril 2017**.

[www.cejef.ch](http://www.cejef.ch), rubrique « Postes vacants »



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste suivant:

### Curateur-trice secteur protection de l'adulte

**Taux d'activité:** 100%, possibilité de partage de poste

**Mission:** Assumer la responsabilité de mandats; être apte à travailler avec une population présentant des

difficultés personnelles importantes; développer un travail interdisciplinaire.

**Exigences:** Diplôme HES en travail social ou formation équivalente, si possible expérience professionnelle dans le domaine du travail social; être à l'aise avec les travaux administratifs; collaborer étroitement avec l'Autorité de protection et les secteurs administratifs; être dynamique et faire preuve d'esprit d'initiative; s'organiser et travailler de manière indépendante.

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juin 2017 ou date à convenir.

**Lieu de travail:** Antenne de Porrentruy. Autres lieux de travail possibles Delémont et Le Noirmont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Michel Ammann, directeur des SSRJU, tél. 032/420 72 72.

Les candidatures accompagnées des documents usuels, y compris extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils, doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, à l'attention de M. Michel Ammann, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Curateur-trice », **jusqu'au 30 avril 2017**.

En collaboration avec la Municipalité de Porrentruy, la commune mixte de Cœuve met au concours un poste d'

### Apprenti(e) agent(e) d'exploitation

**Entrée en fonction:** août 2017

**Durée de la formation:** 3 ans

Les candidat(e)s intéressé(e)s voudront bien envoyer leur postulation munie d'un curriculum vitae et d'une copie des derniers bulletins scolaires jusqu'au 21 avril 2017, à:

Conseil communal  
Milieu du village 45  
2932 Cœuve

avec la mention « postulation ».

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Maire, Monsieur Benoît Bleyaert (078 / 744 73 10).

Le Conseil communal

## Marchés publics

### Adjudication

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur/Entité adjudicatrice:** Gouvernement de la République et Canton du Jura  
**Service organisateur/Entité organisatrice:** Service de l'informatique

Économat cantonal, à l'attention de Matthieu Lachat, Route de Moutier 109, 2800 Delémont, Suisse, Téléphone: +41 32 420 59 00, Fax: +41 32 420 59 01, E-mail: [matthieu.lachat@jura.ch](mailto:matthieu.lachat@jura.ch), URL: <http://www.jura.ch>

##### 1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Canton

##### 1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

##### 1.4 Genre de marché

Marché de services

- 1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui
- 2. Objet du marché**
- 2.1 Titre du projet du marché**  
Mise à disposition d'appareils multifonction noir/blanc et couleur pour l'impression et la numérisation
- 2.2 Catégorie de services**  
Catégorie de services CPC: [7] Traitement des données et activités apparentées
- 2.3 Vocabulaire commun des marchés publics**  
CPV: 30200000 - Matériel et fournitures informatiques,  
30232100 - Imprimantes et traceurs
- 3. Décision d'adjudication**
- 3.1 Critères d'adjudication**  
Qualité des prestations Pondération 35 %  
Prix Pondération 35 %  
Numérisation avancée (Annexe H1.2 - 1.21)  
Pondération 10 %
- Qualité des références Pondération 10 %  
Qualité de l'offre Pondération 5 %  
Qualité de l'organisation proposée Pondération 5 %
- 3.2 Adjudicataire**  
**Liste des adjudicataires**  
**Nom:** Graphax Participations SA, Rue du Grand-Pré 4, 1007 Lausanne, Suisse  
**Prix:** Fr. 1'051'920.00 avec 8% de TVA
- 3.3 Raisons de la décision d'adjudication**  
**Raisons:** Adjudication au soumissionnaire qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse.
- 4. Autres informations**
- 4.1 Appel d'offres**  
**Publication du:** 30.11.2016  
**Numéro de la publication:** 943049
- 4.2 Date de l'adjudication**  
**Date:** 28.03.2017
- 4.3 Nombre d'offres déposées**  
**Nombre d'offres:** 5

## Divers

Communauté scolaire de la Courtine

### **Assemblée des délégués, jeudi 27 avril 2017, à 20 h 15, à l'école secondaire de Bellelay**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2016
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de l'autorité en matière de protection des données
6. Informations sur la marche de l'école
7. Divers

Bellelay, le 5 avril 2017

La Commission scolaire

### **Avis de mise à ban**

- La parcelle N° 1021 du ban de Porrentruy est mise à ban, sous réserve des charges existantes;
- il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;
- les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de Fr. 2'000.- au plus.

Porrentruy, le 23 mars 2017

Le juge civil: Jean Crevoisier

**Vous pouvez envoyer vos publications  
par courriel à l'adresse:**

**journalofficiel@pressor.ch**

**Jusqu'au lundi 12 heures**

# Les actionnaires de la Banque Cantonale du Jura SA sont convoqués en

## Assemblée générale ordinaire

**Jeudi 27 avril 2017, à 18h30**

à la Croisée des Loisirs

Rue Emile-Boéchat 87, 2800 Delémont

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée générale.
2. Présentation du rapport de gestion 2016.
3. Présentation du rapport de l'organe de révision.
4. Approbation du rapport annuel et des comptes pour l'exercice 2016.
  - Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2016.
5. Affectation du bénéfice résultant du bilan et fixation du dividende.
  - Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice résultant du bilan :
 

- attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF 3'500'259.75
- dividendes	CHF 5'400'000.00
- report à nouveau	CHF 411'389.02
6. Décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2016.
  - Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2016.
7. Renouvellement du mandat de l'organe de révision.
  - Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers SA, à Pully, en qualité d'organe de révision.
8. Modifications statutaires.
  - Le Conseil d'administration propose de modifier les statuts comme suit:

Texte actuellement en vigueur:

#### Article 5

##### Capital-actions

Le capital-actions de quarante-deux millions de francs est divisé en 3'000'000 actions de CHF 14.- chacune, toutes au porteur, entièrement libérées.

#### (Article 5a)

(inexistant)

Nouveau texte proposé (modifications soulignées):

#### Article 5

##### Capital-actions

Le capital-actions de quarante-deux millions de francs est divisé en 3'000'000 actions d'une valeur nominale de CHF 14.- chacune, toutes nominatives, entièrement libérées.

#### Article 5 a

Sous réserve des alinéas 2 à 4 de l'article 5a des statuts, les actions de la Banque sont émises sous la forme de droits-valeurs (au sens du Code des obligations) et de titres intermédiés (au sens de la Loi fédérale sur les titres intermédiés).

Nonobstant ce qui précède, la Banque peut émettre des titres (certificats individuels, certificats ou certificats globaux) ou convenir des titres en droits-valeurs ou sous une autre forme, sans le consentement des actionnaires.

Les actionnaires n'ont aucun droit à l'impression de titres ou à la conversion des actions émises sous une forme en une autre forme. En revanche, pour autant qu'ils soient inscrits au registre des actions nominatives, les actionnaires peuvent exiger en tout temps que la Banque leur remette, sans frais, une attestation pour les actions qu'ils possèdent.

La Banque peut retirer tout ou partie des actions du système de dépôt auprès duquel elles sont conservées.

Le transfert et la constitution en sûretés de titres intermédiés sont régis exclusivement par les dispositions de la Loi fédérale sur les titres intermédiés. Le transfert ou la constitution en sûretés de titres intermédiés au moyen d'une cession écrite sont exclus.

#### 9. Divers.

Les cartes de vote peuvent être:

- commandées via notre site internet jusqu'au **24 avril 2017**.
- commandées dès à présent auprès de nos agences et succursales jusqu'au **24 avril 2017**.

Les cartes seront envoyées au domicile de l'actionnaire. Les actions resteront bloquées jusqu'à la fin de l'assemblée.

Afin d'obtenir une carte de vote à l'assemblée générale, les titulaires d'actions au porteur, détenues à domicile ou dans un coffre-fort, qui n'auraient pas encore déposé leurs actions auprès d'une banque, devront procéder préalablement au dépôt de leurs titres auprès de leur banque.

Le rapport de gestion 2016, comprenant le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, le rapport établi à l'attention de l'assemblée générale par l'organe de révision, les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan ainsi que les propositions de modifications des statuts seront mis à la disposition de tout actionnaire dûment légitimé, au siège social, dans les succursales et les agences de la banque, ainsi que sur le site internet [www.bcj.ch](http://www.bcj.ch), au moins vingt jours avant l'assemblée générale, soit dès le 3 avril 2017.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale:

- par un autre actionnaire; ou
- par le représentant indépendant: Fiduciaire Transjurane SA, Delémont

La procuration figure sur la carte de vote. Sauf instructions contraires portées sur la procuration, les droits de vote seront exercés dans un sens favorable aux propositions du Conseil d'administration.

Porrentruy, mars 2017  
Le Conseil d'administration

